



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 092-2024
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.114

Déposée le : 08.04.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : de Meuron (Thun, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Hilty Haller (Bern, Les VERT-E-S)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Arrêtons les cocktails de médicaments dans les EMS : plus de dignité pour les personnes âgées !

Le Conseil-exécutif est chargé d'évaluer des mesures pour réduire le recours à la polymédication dans les EMS du canton. L'accent devra être placé sur l'introduction d'un cercle de qualité interprofessionnel à l'instar du canton de Vaud.

Développement :

Les médicaments utilisés à bon escient réduisent la souffrance ou sauvent même des vies. Avec l'âge, la probabilité augmente de se voir prescrire plusieurs médicaments à la fois : un antidouleur, quelque chose contre l'hypertension – le pilulier des seniors est vite rempli. Sans médication, de nombreuses personnes âgées ne seraient plus du tout en mesure de participer à la vie sociale. Lorsque ces personnes entrent dans le quatrième âge, leur état de santé gagne encore en complexité, et il devient absolument nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des troubles qui les affectent et donc de personnaliser leur médication. Toutefois, un cocktail de médicaments insuffisamment surveillé n'est pas sans danger. Pour rendre attentif à cette problématique, la Confédération a émis une feuille d'information sur la polypharmacie, qui augmente le risque d'événements indésirables, d'utilisation non conforme, de confusion et de problèmes d'adhésion thérapeutique. De plus, chaque médicament supplémentaire augmente le risque de détérioration des fonctions cognitives, d'hospitalisation et la létalité. Il est dès lors nécessaire et important d'opter pour une approche responsable, et le canton de Berne doit veiller à ce que les mesures qui s'imposent soient prises dans son domaine de compétence. Ce domaine comprend les EMS, et l'examen des statistiques analysées pour la première fois par l'Office fédéral de la statistique est source de préoccupation. Les données en question ont été rassemblées en 2021 dans plus de 1300 EMS. Selon un article du journal Sonntagszeitung, il existe des disparités majeures entre les cantons. En 2021, année de l'étude, sur la moyenne des EMS du

Tessin, de Fribourg et de Bâle-Ville, presque la moitié des résidentes et résidents prenaient ainsi neuf médicaments ou plus, alors que ce chiffre n'était que d'environ un tiers dans les cantons de Glaris et d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Les différences d'un EMS à l'autre étaient encore plus importantes. Dans un cas, la polymédication ne s'étendait qu'à 12 % des pensionnaires ; dans un autre, ce taux atteignait presque 75 %. Le canton de Berne figure parmi ceux où la part de personnes en EMS concernées par la polymédication (neuf principes actifs ou plus) est la plus élevée – entre 45 et 50 %. Les causes de ces différences sont difficiles à établir. Quant à la responsabilité, elle incombe aux personnes concernées elles-mêmes, mais aussi aux membres du corps médical qui prescrivent ces médicaments, sachant qu'ils font probablement face à un manque de temps et à des tarifs qui ne couvrent pas les frais.

Une étude universitaire bâloise portant sur plus de 80 EMS illustre la pratique. Selon un document publié en 2021, la médication est contrôlée en moyenne 2,4 fois par an. Toutefois, seule la moitié des responsables ont indiqué que leur unité avait mis en place un processus destiné à surveiller et adapter le nombre de médicaments par pensionnaire. Les vérifications se font de manière réactive, en cas de problème, plutôt que de manière proactive ou en continu, une approche qui serait plus à même d'éviter de potentiels problèmes. Ce qui fait défaut, c'est une meilleure concertation entre les membres du corps médical, les pharmaciennes et pharmaciens et le personnel soignant. Les infirmières et les infirmiers sont en première ligne ; ils devraient être attentifs à l'apparition d'effets secondaires, de douleurs ou d'autres problèmes chez les résidentes et résidents et les signaler au médecin. Le personnel sur place devrait se concerter pour vérifier s'il y a surmédication et si certains médicaments pourraient être déprescrits. Les statistiques fédérales montrent que les effectifs n'a guère d'effet en matière de polymédication. Dans les EMS comptant beaucoup de soignantes et de soignants, le nombre de médicaments prescrits n'est pas moins élevé – c'est même plutôt le contraire. Les spécialistes confirment que les connaissances spécifiques en gériatrie font souvent défaut, tant au sein du corps médical que du personnel soignant, un problème que le manque de personnel qualifié vient aggraver. Il ne suffit pas de recruter, il faut également des soignantes et des soignants ayant des connaissances spécialisées en pharmacologie chez le sujet âgé. Les membres du corps médical manquent souvent de temps pour un réexamen régulier de la médication, car les tarifs sont insuffisants pour facturer cette prestation en sus des autres activités.

Il existe également des systèmes spécifiques permettant d'obtenir des améliorations. Ainsi, le canton de Vaud a introduit en 2017 dans l'ensemble des EMS un cercle de qualité interprofessionnel, dans le cadre duquel les membres du corps médical, les pharmaciennes et les pharmaciens ainsi que le personnel soignant procèdent à un examen conjoint de la médication. Cette prestation est indemnisée directement par le canton, ce qui permet également de faire des économies de médicaments, sans que celles-ci compensent entièrement les charges financières. Toutefois, la démarche a amélioré de manière significative la qualité des soins, ce qui se reflète également dans les statistiques, puisque le taux de polymédication dans le canton de Vaud (36 %) est l'un des plus bas de Suisse. Il va de soi que les mesures évoquées sont également susceptibles de contribuer à la qualité de vie des personnes concernées. Vu ce qui précède, il est également nécessaire d'agir dans le canton de Berne. Le Conseil-exécutif est appelé à prendre des mesures pour améliorer la polymédication dans les EMS du canton.

Destinataire
– Grand Conseil